

PROGRAMME FORMATION

DPE AVEC MENTION CONTINUE

Selon les exigences de l'annexe III de l'arrêté du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Durée totale de la formation	7 heures
Objectif	Mettre à jour ses connaissances afin de réaliser des DPE d'appartements à partir d'un DPE à l'immeuble, ainsi que des diagnostics énergétiques dans des immeubles à usage ou non d'habitation.
Prérequis	Être certifié DPE mention dans le cadre des obligations réglementaires de la 2 ^{ème} et la 5 ^{ème} année du cycle de certification
Matériel requis	Ordinateur et une bonne connexion Internet
Moyens	LMS MOODLE
Formateurs qualifiés	M. NAIT-SIDNAS Jurgurtha M. NAIT-SIDNAS Massiles M. TARIK Alik
Contact	01 55 17 80 00

Campus Paris-Nanterre

3 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



Contenu de la formation

CAS TEST DE FORMATION

- Mise en situation d'un cas pratique permettant la réalisation d'un diagnostic, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs, de documents justificatifs, de photographies, d'un dispositif de simulation d'un bâtiment ou de tout autre biais permettant d'avoir accès aux caractéristiques du logement.

① Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques.

EN FONCTION DES RESULTATS DU CAS TEST, CERTAINS POINTS SERONT A REVOIR PARMIS LES ITEMS SUIVANTS :

Les généralités sur le bâtiment :

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales ou tout autre élément permettant d'estimer l'année de construction du bâtiment. Les informations contenues à ce sujet dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les spécificités des bâtiments construits avant 1948 et des bâtiments utilisant des techniques constructives similaires, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux ;
- Le calcul de la surface d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment ;
- L'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les lots présents dans des bâtiments à usage principal d'habitation ;
- L'ensemble des pathologies du bâtiment liées notamment à des mauvais dimensionnements d'installations ou encore à l'humidité dans les logements ;

L'enveloppe du bâtiment :

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ;
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- Les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure) ;
- Les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure) ;
- Les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment, notamment la composition d'une paroi, y compris la présence et la caractérisation de l'isolation, la surface d'un mur, d'un plancher, d'un plafond, les caractéristiques d'une menuiserie, y compris sa surface et la présence d'un pont thermique ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment, y compris les différences entre bâtiment individuel et bâtiment collectif, et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ;

Campus Paris-Nanterre

3 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



Les systèmes :

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels ou collectifs de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie, y compris des énergies renouvelables et notamment ceux présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les principaux équipements de ventilation : équipements présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- Les principaux équipements d'éclairage ;
- Les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
- Les auxiliaires des différents systèmes ;
- Les systèmes de production d'eau chaude sanitaire : notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;
- L'équilibrage des réseaux de distribution ;
- Les principaux équipements individuels ou collectifs utilisés pour contrôler et réguler le climat intérieur ;
- Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- Les technologies innovantes ;
- Les notions de rendement des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire
- La mise en place d'énergies renouvelables
- Les principales sources d'énergie, leurs avantages et inconvénient, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les consommations en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment
- Les recommandations d'usage des équipements pour diminuer les factures énergétiques, les recommandations de gestion et d'entretien des équipements
- Les contraintes techniques d'installation d'un système et les impossibilités éventuelles de recommandation d'installation de certains systèmes
- Les procédés permettant de déterminer les caractéristiques des installations d'un bâtiment

Les textes réglementaires :

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
- Les obligations relatives à l'envoi des diagnostics à l'observatoire géré par l'agence de la transition écologique (ADEME), ainsi que les ressources documentaires à ce sujet mises à disposition par les services de l'ADEME ;
- Les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique, notamment les critères de décence énergétique, de gel de loyer, d'audit énergétique réglementaire ;
- Les objectifs français et européens relatifs à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la rénovation des bâtiments ;
- Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ;
- La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

Campus Paris-Nanterre

3 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



EVALUATION FINALE

- Théorie : QCM avec seuil de validation à 75 %

TARIF

250 €

Campus Paris-Nanterre

3 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00

